



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

À la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 juillet 2008 et à laquelle étaient présents son honneur la Mairesse :

Ginette Moreau

et messieurs les conseillers :

Léopold Rousseau

Jean-Pierre Lamontagne

Jacques Fortier

Mario Côté

Bernard Ouellet

EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5

ET RÉSOLU par le conseil municipal :

De faire parvenir une lettre ou un mémoire à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Adopté à l'unanimité.

Extrait certifié conforme le 8 juillet 2008

Martine Couture

Martine Couture,
Directrice générale/Sec.-Trésorière

